



## PROCES-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école Albert-Schweitzer  
tenue le mardi 10 octobre 2017

Présences : Mesdames      Christine Lavoie, parent  
                                 Katy Laframboise, parent  
                                 Virginie Boileau, parent  
                                 Martine Laframboise, parent  
                                 Nancy Caya, enseignante  
                                 Annie Legros, enseignante  
                                 Karine Limoges, enseignante  
                                 Line Noël, technicienne en service de garde  
                                 Francine Côté, secrétaire  
                                 Christyne Tremblay, directrice  
                                 Isabelle Rondeau-Benoit, directrice-adjointe

Monsieur      Frédéric Legault, parent  
                                 Benoit Longpré, parent

1. Ouverture de l'assemblée

La directrice déclare l'assemblée ouverte.

2. Présentation des membres du conseil d'établissement

Un tour de table des membres pour que chacun se présente.

3. Nomination d'une secrétaire

Francine Côté agira à titre de secrétaire du Conseil d'établissement, prendra les minutes et rédigera le procès-verbal des réunions.

4. Élection de la présidente ou du président du conseil d'établissement

La directrice mentionne que le président ou la présidente du conseil d'établissement doit être un parent.

La directrice invite les parents à mentionner leur intérêt pour occuper le poste.

Nancy Caya propose Christine Lavoie comme présidente du conseil d'établissement.  
Aucune autre proposition.

La nomination de madame Christine Lavoie est acceptée à l'unanimité.

5. Adoption de l'ordre du jour

CÉ 17-18\_01

6. Adoption et suivis au procès-verbal du 22 juin 2017

La directrice invite les membres à faire part de leur commentaire ou correction concernant le procès-verbal du 22 juin 2017.

Les nouveaux membres s'abstiennent.

CÉ 17-18\_02

## 7. Règles de régie interne

La directrice fait un survol des règles de régie interne du conseil d'établissement. La directrice explique les substituts. Un membre qui s'absente pour une réunion doit communiquer avec le secrétariat et la secrétaire enverra un courriel aux deux substituts. Le premier qui répondra assistera à la réunion. La directrice et la présidente recevront les courriels en cc.

Lors d'absence de quorum, on annule ou on reporte la réunion.

Dans la mesure du possible, les documents pour la réunion, sont envoyés environ une semaine avant. Les membres qui désirent des copies papier doivent le demander.

### Frais de gardiennage

Les membres qui auraient des frais de gardiennage sont invités à envoyer un courriel à la directrice avec le coût des frais encourus pour la réunion du CÉ.

La directrice avise les membres que parfois, une demande d'approbation est faite par courriel lorsque le délai est court et que l'on ne peut attendre le prochain CÉ. Par contre, le sujet est remis à l'ordre du jour du CÉ suivant pour que la décision soit inscrite au procès-verbal du CÉ.

## 8. Parole au public

La parole au public est habituellement placée dans les premiers points de l'ordre du jour pour que les gens puissent quitter, s'ils le désirent.

## 9. Calendrier des rencontres

Le calendrier soumis est accepté par tous les membres. L'horaire ne change pas.

## 10. Fonctions et pouvoirs du CÉ (information) / Calendrier de travail du conseil d'établissement

La directrice nous fait part des fonctions et pouvoirs du CÉ.

L'ordre du jour est rédigé selon les sujets à traiter et les moments de l'année.

## 11. Déclaration de conflit d'intérêts

Les membres doivent remplir et signer le formulaire à cet effet et le remettre à la directrice.

Au cours de l'année, si une situation change et qu'un membre se retrouve en conflit d'intérêt le mentionner à la présidente.

## 12. Formation pour les membres des CÉ

Il y aura une formation pour les membres du CÉ, faire part de votre intérêt à la directrice qui acheminera les noms à la commission scolaire.

## 13. Activités complémentaires non-obligatoires (approbation)

La directrice explique les activités et les prix. Les membres approuvent.

CÉ 17-18\_3

## 14. Convention de gestion non renouvelée (information)

Christyne Tremblay explique que la convention de gestion est non renouvelée en 17-18. Le CÉ en est informé.

#### 15. Informations :

- Rapport du représentant au Comité de parents  
Madame Martine Laframboise explique le fonctionnement et nous parle de sa première rencontre.  
Madame Martine Laframboise officiellement nommée représentante au Comité de parents.  
Madame Christine Lavoie agira à titre de substitut.  
Monsieur Benoit Longpré agira à titre de deuxième substitut.
- OPP  
Aucun membre n'est présent.  
Madame Cynthia Cousineau démarre la formation de ce comité et sera la présidente pour l'année.
- Parole à la présidente  
Aucun message
- Parole aux membres  
Line Noël, responsable du service de garde, explique la clientèle de l'année et son personnel.
- Parole à la direction (gala reconnaissance)  
Christyne Tremblay nous explique le Gala Prix Reconnaissance Canada 150.

#### 16. Questions diverses

Aucune question.

#### 17. Levée de l'assemblée.

L'assemblée est levée à 19 h 50 .

Christyne Tremblay  
Directrice

Christine Lavoie  
Présidente